

COMITÉ PARLEMENTAIRE FRANÇAIS DU COMMERCE

18, Rue Duphot, PARIS

TÉLÉPHONE :

GUTENBERG : 41-34

PROPOSITIONS de RESOLUTION
ADOPTÉES PAR LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET PRÉSENTÉES PAR ELLE
A LA CONFÉRENCE
(M. Crawford, rapporteur)

1ère Résolution

La Conférence, consciente de la grande importance qu'ont, pour le Commerce international, les conventions générales sur le transit et les communications conclues à Barcelone et à Genève, fait appel à tous les Etats qui les ont signées pour qu'ils procèdent maintenant à leur ratification.

Elle fait appel, au surplus, à tous ses membres pour qu'ils insistent en ce sens, auprès de leurs gouvernements respectifs, par tous les moyens dont ils disposent.

Elle fait confiance à la Commission des ratifications, que vient de constituer la Conférence, pour coordonner et intensifier ces efforts.

2ème Résolution

La Conférence, persuadée que la libre interpénétration des peuples est une des meilleures garanties de la paix, recommande la complète suppression des visas des passeports, à commencer par les visas de transit, comme constituant une mesure surannée, une entrave pour les commerçants, une institution en discordance avec l'idéal de la coopération internationale et de l'amitié entre les peuples.

3ème Résolution

La Conférence émet le vœu que l'on convoque une conférence spéciale pour l'élaboration de traités concernant les transports aériens et les transports par routes terrestres.